

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Police rurale / ASVP

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 065/2026

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public au 110 rue Rosa Parks par Log'In Emploi – Aurore association, le 16 avril 2026 de 12h00 à 18h00 pour une action « Recherche d'emploi ».

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2131-1 à L.2131-13, L.2212-1, L.2212-2, et L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code pénal, notamment les articles R.610-1 et R.610-5,

Vu le Code de la route, notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417-1, R.417-9, R.417-10, R.417-11 et R.417-12,

Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article R.141-3,

Vu le décret n° 64-262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, à l'alignement, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la circulaire ministérielle n° 474 du 13 septembre 1966 relative à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté municipal n° 46/2023 actuellement en vigueur, règlementant le stationnement en zone bleue sur la rue Rosa Parks,

Vu la nécessité d'autoriser l'association Aurore, dans le cadre de son dispositif « Log'In Emploi », à occuper le domaine public, pour le stationnement de leur van pour l'action « Recherche d'emploi », en vis-à-vis de France Service, sis 110, rue Rosa Parks à Fleury-Mérogis (91700),

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures nécessaires à la sécurité publique lors de manifestations sur la voie publique,

Considérant que pour le bon déroulement de la manifestation susmentionnée, il est nécessaire de privatiser l'espace public et notamment les deux places au niveau du 110 de la rue Rosa Parks.

ARRETE

Article 1^{er} : Le van de Log'In Emploi - Aurore association est autorisé à occuper le domaine public, en vis-à-vis de France Service, situé 110, rue Rosa Parks à Fleury-Mérogis (91700), pour l'action « Recherche d'emploi ».

Spécificités techniques du véhicule Log'In Emploi – Association Aurore :

- Peugeot Boxer
- Longueur totale du véhicule : 5413 mm

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

- Largeur totale du véhicule : 1870 mm / 1,422 mm
- Hauteur totale du véhicule : 2522 mm

Deux places de stationnement seront réservées pour les besoins de l'animation. L'accès aux installations de sécurité ou de protection civile et des services publics doit rester libre.

Article 2 : Cette autorisation est accordée pour le 16 avril 2026 de 12h00 à 18h00.

Article 3 : Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents. Le pétitionnaire restera responsable de tout accident pouvant résulter de l'exécution de cette animation.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté donnera lieu à procès-verbal et poursuites conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de Cœur d'Essonne Agglomération
- Monsieur le commandant la brigade de gendarmerie de Fleury-Mérogis

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le mardi 7 avril 2026



Yahya SOUKOUNA
Maire de Fleury-Mérogis